

## El Amanecer asbl



Bien chers membres, amis & sympathisants,

El Amanecer vous souhaite de très joyeuses fêtes et vous présente ses meilleurs voeux pour cette nouvelle année. Que celle-ci vous apporte bonheur, santé, joies familiales et réussites professionnelles. Nous espérons que 2015 sera une année encore plus riche dans les échanges avec notre partenaire et qu'elle sera l'occasion de développer et de poursuivre tous les projets en Bolivie.

Dans ce numéro:

Résumé des projets  
Tarija – Morros Blancos

Belgique - El Amanecer



**El Amanecer asbl**

15, avenue des Dryades  
1380 Lasne  
Tel : (0032)2/354 80 07  
info@elamanecer.be  
www.elamanecer.be

**Toute l'équipe d'El Amanecer**



Dans ce numéro:

Résumé des projets  
Tarija – Morros Blancos

Belgique - El Amanecer



**El Amanecer asbl**  
15, avenue des Dryades  
1380 Lasne  
Tel : (0032)2/354 80 07  
info@elamanecer.be  
www.elamanecer.be

## Tarija – Bolivie : Les projets

### Les Potagers familiaux

Avancement du projet, financé par la Fondation Roi Baudouin

Dans la dernière Newsletter, nous vous avons annoncé le démarrage du projet des potagers familiaux. Depuis lors, le programme a été lancé à la vitesse d'un cheval au galop et l'avancement des travaux est spectaculaire.

Le terrain, qui était complètement érodé et présentait des crevasses de plusieurs mètres de profondeur, a été nivelé, arasé en terrasse à différents niveaux et l'emplacement des potagers commence à se dessiner.



Parallèlement à ces travaux de terrassement, un réservoir de 45.000 l a été construit pour constituer une réserve et permettre l'irrigation des différentes parcelles au moyen d'un réseau de caniveaux en béton construits à cet effet.



Les travaux ont été confiés à une ONG spécialisée dans la création de potagers dans les zones rurales et qui nous fait bénéficier de son expertise dans la mise en place des différents éléments en vue d'obtenir un résultat optimal. Ses conseils sont précieux et nous permettent d'éviter les erreurs des débutants.

L'amendement du sol a été effectué par l'apport d'engrais de chèvres en quantité relativement importante pour obtenir une terre plus riche et plus productive.

Outre les travaux, un travail d'information et d'identification de familles bénéficiaires potentielles s'opère de manière à choisir les familles intéressées par ce



Dans ce numéro:

Résumé des projets  
Tarija – Morros Blancos

Belgique - El Amanecer



El Amanecer asbl  
15, avenue des Dryades  
1380 Lasne  
Tel : (0032)2/354 80 07  
info@elamanecer.be  
www.elamanecer.be

projet et capables de prendre en charge la bonne tenue d'un potager. Le choix des familles s'effectue parmi les familles des enfants qui bénéficient des services du centre.

De plus, 8 modules de formation sont prévus de manière à fournir les techniques nécessaires pour développer les bonnes pratiques pour une culture biologique.

A la fin des modules, un document d'engagement mutuel sera signé par les bénéficiaires.

La supervision des potagers ainsi que la formation continue des bénéficiaires sera assurée par le jardinier qui s'occupe du potager primaire.

### **La Bolivie autorise le travail des enfants à partir de 10 ans**

Nous avons appris, au cours de ce dernier mois de juillet, une information qui nous a interpellés : « La Bolivie autorise le travail des enfants à partir de 10 ans ».

Etant donné notre implication dans la volonté d'assurer une scolarité aux enfants boliviens, nous avons voulu en savoir plus et Vincent Danhier, le directeur du Centre à Tarija, que nous avons interrogé sur le sujet, nous a répondu dans une missive longue et intéressante qui montre bien la complexité du problème.

*Bonjour les amis,*

*Concernant le nouveau code "Niños, niñas y adolescentes" qui vient d'être approuvé en Bolivie et pour lequel certains d'entre vous m'ont posé des questions, il est assez difficile d'anticiper les conséquences qu'il aura.*

*Pour info on avait déjà changé de code il y a une dizaine d'années, lors des débuts du centre La Libellule d'EDYFU, et personnellement je trouvais que cette première loi en faveur des enfants et des adolescents n'était pas si mal faite que ça, en tout cas théoriquement.*

*Elle disait clairement quels étaient les droits des mineurs d'âge (droit à l'éducation, à l'expression, à la famille, à la sécurité, à l'identité, aux loisirs, aux soins, etc.); elle redéfinissait le rôle central de la famille par rapport à l'enfant ; elle expliquait ce qu'était l'exploitation infantile et les travaux qu'aucun enfant ne pouvait réaliser (travaux dangereux, travaux trop lourds, activités à caractère sexuel, etc.); elle créait de nouveaux organismes municipaux pour la protection et la défense des enfants (les "Defensorias de la Niñez y Adolescencia") et elle redéfinissait le rôle des autres organismes déjà existants (comme le Juge de l'Enfance ou les Services Départementaux de Gestion Sociale).*

*Mais cette première loi était aussi -comme souvent- une loi fort théorique et sans doute trop peu réaliste, une loi qui n'a en tout cas jamais pu être appliquée de façon générale. Elle était, il est vrai, difficilement applicable pour diverses raisons : le pays*



Dans ce numéro:

Résumé des projets  
Tarija – Morros Blancos

Belgique - El Amanecer



El Amanecer asbl  
15, avenue des Dryades  
1380 Lasne  
Tel : (0032)2/354 80 07  
info@elamanecer.be  
www.elamanecer.be

*était plus pauvre à l'époque que maintenant, les enfants travailleurs plus nombreux et les services sociaux moins formés et donc moins compétents. Mais en plus, elle ne tenait pas compte du désir des enfants de continuer à travailler, ni des revendications de beaucoup de parents (et d'employeurs) favorables au travail des enfants. Idéologiquement ce n'était donc pas une loi acceptable. C'est surtout pour ça qu'elle a aujourd'hui été remplacée.*

*Aujourd'hui il me semble que cette nouvelle loi n'est pas encore bien connue, même par les services sociaux boliviens. Elle n'a pas encore été socialisée au sein de la société civile et on ne peut donc pas vraiment savoir quand elle sera réellement appliquée. J'imagine que cette socialisation (qui est une étape normale en Bolivie lorsqu'une nouvelle loi a été approuvée) aura lieu après les élections présidentielles et parlementaires qui approchent à grand pas et qui auront lieu le 12 novembre. Pour info ces élections devraient normalement remettre Evo Morales et son parti le MAS à la tête de l'Etat jusqu'en 2020.*

*La grande nouveauté de ce nouveau code est qu'il abaisse l'âge légalement acceptable du travail infantile de 14 ans à la campagne et 15 ans en ville (comme le disait la loi précédente) à 10 ans aujourd'hui (aussi bien à la campagne qu'à la ville). Si on ne cherche pas plus loin, il est évident que ce changement est super choquant. De plus il va complètement à l'encontre des idées et des textes de l'Organisation Internationale du Travail qui veut, elle, éradiquer le travail des enfants dans le monde. Pour beaucoup d'observateurs cette nouvelle loi est donc vue comme un retour en arrière.*

*Cependant la réalité est sans doute plus complexe et cette loi est probablement moins favorable au travail des enfants qu'il n'y paraît à première vue. Car si elle accepte officiellement que des enfants travaillent à partir de 10 ans, elle restreint en même temps de façon importante le champ d'application de ce droit au travail. Elle dit ainsi que seuls les enfants « indépendants et devant travailler pour survivre » auront le droit de travailler à partir de 10 ans, et qu'ils devront pour cela obtenir une carte de travailleur à la Defensoria de leur ville. Cela veut dire qu'ils devront présenter leurs papiers et justifier (eux mais aussi leurs parents) de l'absolue nécessité qu'ils ont de travailler. C'est pour ça qu'il y a je pense une double intention dans cette loi. L'intention politique de permettre officiellement à ces enfants de travailler, ce qui satisfera leur demande et celle de beaucoup de parents des classes pauvres. Et l'intention contraire et parallèle d'identifier en même temps les enfants travailleurs et leurs familles (on est dans un état socialiste). Cette identification permettra de contrôler si les parents qui font ou qui laissent travailler leurs enfants le font réellement parce qu'ils n'ont pas d'autre option. Elle permettra au pouvoir d'organiser depuis La Paz un plan national d'aide aux familles et aux enfants qui ont besoin du travail infantile. Et elle empêchera en même temps les exploitants d'enfants (parents ou employeurs) de continuer à le faire, sous peine d'être repérés lorsque l'enfant démarchera sa carte d'enfant travailleur.*

*De même pour les enfants de 12 ans et plus, qui eux pourront maintenant travailler pour un employeur à partir de cet âge-là. Là aussi cette loi devrait calmer leurs*



Dans ce numéro:

Résumé des projets  
Tarija – Morros Blancos

Belgique - El Amanecer



**El Amanecer asbl**  
15, avenue des Dryades  
1380 Lasne  
Tel : (0032)2/354 80 07  
info@elamanecer.be  
www.elamanecer.be

*revendications clamées haut et fort depuis des années par l'Union des Enfants et des Adolescents Travailleurs de Bolivie, l'UNATSBO, qui est en fait leur syndicat. Et elle devrait aussi tranquilliser les parents favorables au travail de leurs enfants ainsi que les employeurs d'enfants en manque chronique de main d'œuvre bon marché. Mais là aussi il y a une astuce cachée dans la loi. Car si elle autorise l'emploi d'enfants de 12 ans, elle oblige en même temps les personnes qui les emploieront à les payer au salaire minimum, à leur payer les mois supplémentaires obligatoires, à leur donner les mêmes congés et les mêmes vacances qu'aux adultes, à leur payer la caisse de santé et la pension, à les déclarer au Ministère du Travail, etc. Quel employeur d'enfants continuera à engager ce type de main d'œuvre s'il doit désormais le faire dans les mêmes conditions que pour des travailleurs adultes ?*

*En résumé je crois qu'au fonds les dirigeants actuels de la Bolivie souhaitent quand même une réduction progressive du travail infantile et probablement même son éradication, mais au lieu de le dire dans ces termes ils légifèrent, feignent d'être tolérants et posent en réalité un nombre croissant d'entraves au travail des enfants. Espérons en tout cas que cette loi ne débouchera pas sur une chasse aux sorcières (les parents les plus pauvres ou les enfants travailleurs eux-mêmes) et qu'elle ne provoquera pas non plus une nouvelle "clandestinisation" du travail infantile par des employeurs prêts à tout pour augmenter leurs gains.*

*Vincent Danhier.*

Heureusement la loi prévoit que cela ne doit pas nuire aux droits des enfants à l'éducation et comme ils fréquentent l'école soit le matin, soit l'après-midi, nous osons espérer que cela ne va pas constituer un recul. **En tout cas, ceci nous renforce dans notre conviction qu'il faut les soutenir, notamment par le parrainage et l'appui scolaire, pour qu'ils continuent leurs études le plus longtemps possible.**

## **Belgique - El Amanecer**

### **Romain, le fondateur**

Romain de Tervarent, fondateur et pilier de l'asbl El Amanecer, a décidé de prendre sa retraite. C'est avec tristesse et respect que le comité a accueilli la nouvelle. Avec Marie-Claude, son épouse, ils avaient embrassé la cause des enfants défavorisés de Tarija, lorsqu'il était en poste dans cette ville. Ils ont repris l'asbl El Amanecer, dédiée à d'autres projets à l'époque pour porter le nouveau projet « El refugio », un centre d'accueil pour enfants des rues. Ensuite, l'asbl ayant choisi de se tourner vers un autre partenaire bolivien « EDYFU » pour continuer à appuyer les enfants et leur famille, tous deux ont insufflé leur dynamisme, leur idéologie à une équipe qui s'est agrandie. Romain a épaulé Marie-Claude et ensuite le comité, en mettant la main à la pâte dès qu'il le pouvait. Il a été tour à tour trésorier, secrétaire, président de l'asbl



Dans ce numéro:

Résumé des projets  
Tarija – Morros Blancos

Belgique - El Amanecer



**El Amanecer asbl**  
15, avenue des Dryades  
1380 Lasne  
Tel : (0032)2/354 80 07  
info@elamanecer.be  
www.elamanecer.be

mais aussi coursier, public relation, « récolteur de fonds », vendeur de lasagnes, de chaussettes ou d'artisanat bolivien. Son tempérament n'a laissé personne indifférent : il a été soucieux de garder la ligne de conduite de l'asbl, jusqu'au boutiste pour mener à bien les projets, scrupuleux dans ses comptes, discret dans ses actions efficaces, jovial et très drôle avec son humour bien à lui.

Romain : tous les membres de l'asbl souhaitent aujourd'hui te remercier pour ton engagement profond. Nous espérons encore pouvoir partager avec toi les grands moments d'El Amanecer auxquels nous ne manquerons pas de te convier. Sois le bienvenu dans ton Asbl quand tu le souhaites !



**Site Internet : <http://www.elamanecer.be/>**

Nous vous invitons à aller faire un tour sur le site Internet de El Amanecer. Celui-ci a été rafraichi et nous continuerons à l'améliorer dans les mois qui arrivent. Une page Facebook sera également créée prochainement. Nous vous inviterons à la partager à votre réseau.

### **Opération lasagnes 2015**

En 2015, El Amanecer a décidé de réitérer l'opération "vente de lasagnes".

Nous avons acquis une vitesse de croisière, une organisation quasi parfaite et de fidèles vendeurs qui permettent de récolter des fonds, devenus récurrents et bien utiles pour soutenir les projets.

Les ventes auront lieu du 1er au 28 février (congé de carnaval inclus). La distribution se fera les 12 et 13 mars. Un courrier avec les détails pratiques sera envoyé fin janvier.

Déjà un grand merci pour votre mobilisation !



Dans ce numéro:

Résumé des projets  
Tarija – Morros Blancos

Belgique - El Amanecer



**El Amanecer asbl**  
15, avenue des Dryades  
1380 Lasne  
Tel : (0032)2/354 80 07  
info@elamanecer.be  
www.elamanecer.be

## Agenda

Opération "lasagnes" : les ventes auront lieu du 1er au 28 février (congé de carnaval inclus). La distribution se fera les 12 et 13 mars.